



1 rue du Moulin de Mussey
55000 VAL D'ORNAIN
Tél : 03.29.78.53.76

**ARRÊTÉ PERMANENT - N°11/2020
STATIONNEMENT INTERDIT**

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les Codes de la Route et Pénal ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la rue Basse du n°8 au n°10 en raison de la mauvaise visibilité pour les véhicules qui viennent de la Ruelle,

ARRÊTE

Article 1 : à compter du 10 juillet, le stationnement dans la rue Basse entre le n°8 et le n°10 sera interdit du côté pari de la voie.

Article 2 : le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route :

Article 3 : la commune de Val d'Ornain prendra toutes les précautions d'usage pour garantir la sécurité des riverains.

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance de public par :

- Affichage en mairie de Val d'Ornain,
- Affichage aux extrémités de la section réglementée
- Apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaires.

Article 6 : Nonobstant la période fixée à l'article 1, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux concrétisée par la levée de la signalisation.

Article 7 : Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à partir de la signature. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les 2 mois qui suivent la réponse. L'absence de réponse au terme de 2 mois vaut rejet implicite.

Article 6 : Le Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée pour information au :

- Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie de la Meuse,
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Meuse, 9 Rue Hinot, 55000 BAR-LE-DUC,
- Directeur du SAMU, Hôpital de Verdun, 2 Rue Anthouard, 55100 VERDUN,

Fait à Val d'Ornain, le 11 JUILLET 2020

**Par délégation, pour le maire absent
Le 3^{ème} adjoint**

signé
GÉRARD MERCIER